

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

2023/25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/25

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 08/06/2023

Date d'Affichage : 20/06/2023

Télétransmis le : 20/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 15 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

Étaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VILOUDY Guy.

Était excusée avec pouvoir : DEBRION Cécile (pouvoir à GUERIN Muriel)

Secrétaire de séance : GUERIN Muriel

OBJET : Création d'une aire de jeux pour enfants : prorogation demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une aire de jeux pour enfants.
Il rappelle également la délibération n°2021/49 du 28 octobre 2021, de demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC, ainsi que celle du 7 juillet 2022 (n°2022/21) demandant la prorogation de cette demande de subvention
Il fait part du courrier du Département qui n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2023.

Le Conseil Municipal,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir cette opération de création d'une aire de jeux pour enfants pour la prochaine programmation du Département

CHARGE Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint délégué, de pouvoir convenir de toutes les conditions qu'il jugera convenable pour la commune.

SOLLICITE l'autorisation de débiter les travaux avant le bénéfice de la subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,